

OFFRE DE SERVICE

BANQUE D'INTERPRÈTES DE LA RIVE-SUD

Offre de service en interprétariat interculturel 2019 *

Banque d'interprètes de la Rive-Sud

La Banque d'interprètes de la MIRS vise à combler les besoins en interprétariats dans tous les secteurs d'activités de la Rive Sud.

Horaires de la banque : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Langues disponibles :

- | | |
|-----------------|--------------|
| • Espagnol | • Arabe |
| • Farsi (perse) | • Bemba |
| • Hindi | • Creole |
| • Kinyarwanda, | • Croate |
| • Kirundi | • Cantonais |
| • Lingala | • Chichewa |
| • Mandarin | • Dari |
| • Nyanja | • Arabe |
| • Pashto | • Bemba |
| • Perse | • Creole |
| • Portugais | • Croate |
| • Russe | • Cantonais |
| • Serbe | • Chichewa |
| • Sango | • Roumain |
| • Turc | • Ourdou |
| • Tshiluba | • Vietnamien |
| • Swahili | |

Notez que la liste n'est pas exhaustive et change de façon continuelle.

PROCEDURE POUR UTILISER LES SERVICES D'INTERPRÉTARIAT

1. Envoyer une demande d'interprétariat par courriel à interpretes@mirs.qc.ca en complétant les informations requises dans le formulaire ***Demande de service***.
2. Les demandes incomplètes et/ou imprécises ne pourront pas être traitées. **Seules les informations mentionnées sur la demande seront prises en considération** pour la réservation et la présence d'un interprète.
3. La demande d'interprète doit être remplie et envoyée par l'organisme utilisateur ou par une personne travaillant pour cet organisme après avoir obtenu l'autorisation pour les frais d'interprétariat. Il est à noter que **les services offerts ne couvrent pas l'accompagnement de l'utilisateur vers son lieu de rendez-vous**.
4. Prévoir un délai de 2 à 5 jour ouvrable pour retenir les services d'un interprète. Le délai ne s'applique pas pour les demandes urgentes (moins de 48 heures), notez toutefois que **des frais additionnels peuvent être appliqués**.
5. Recevoir l'interprète et l'informer brièvement sur le déroulement de l'intervention. L'interprète ne peut intervenir ou remplir un questionnaire sans que le professionnel assiste à la rencontre. Le rôle de l'interprète est d'interpréter et **il ne peut se substituer au professionnel**.
6. Remplir et signer la fiche de confirmation de service rendu de l'interprète.
7. Recevoir et payer la facture de la MIRS pour le service d'interprétariat.

TARIFS POUR LES SERVICES D'INTERPRÉTARIAT

1. CISSS MONTÉRÉGIE CENTRE

Tarifs interprétariat :

- En personne ou par téléphone : 30\$ à l'heure (minimum 2 heures)
- Appel de confirmation/annulation du rendez-vous : 7,5\$ par tranche de 15 minutes

Les honoraires sont calculés pour un minimum de deux heures. Si l'établissement réserve les services d'un interprète pour plus de deux heures, la facture sera calculée pour le bloc de temps interprété.

Frais de transport : Des frais de kilométrage de 0.45\$/km et de stationnement sont facturés ou le billet aller-retour, dépendamment du moyen utilisé par l'interprète. Le transport sera calculé de l'adresse de l'interprète au lieu de l'interprétation. Des frais de déplacement de 30\$ à l'heure minimum 2 heures seront facturées à l'extérieur de l'Agglomération de Longueuil.

Facturation : Une fois le service rendu, le demandeur signe la « fiche de service rendu » en notant la durée de l'intervention. Dès la remise de la fiche de confirmation des services rendus dûment signée par le client et par l'interprète, le responsable de la Banque d'Interprètes établie la facture qui sera envoyée au demandeur pour paiement.

Annulation :

Si l'annulation se fait moins de 2 (deux) jours ouvrables avant le rendez-vous, les honoraires sont facturés au tarif régulier, peu importe la raison de l'annulation.

AUTRES UTILISATEURS

Frais de transport :

Des frais de kilométrage de 0.45\$/km et de stationnement sont facturés ou le billet aller-retour, dépendamment du moyen utilisé par l'interprète. Le transport sera calculé de l'adresse de l'interprète au lieu de l'interprétation. Des frais de déplacement de 40\$ à l'heure minimum 2 heures seront facturées à l'extérieur de l'agglomération de Longueuil.

Facturation :

Une fois le service rendu, le demandeur signe la « fiche de service rendu » en notant la durée de l'intervention. Dès la remise de la fiche de confirmation des services rendus dûment signée par le client et par l'interprète, le responsable de la Banque d'Interprètes établie la facture qui sera envoyée au demandeur pour paiement.

Annulation :

Si l'annulation se fait moins de 48 heures ouvrables avant le rendez-vous, les honoraires sont facturés au tarif régulier, peu importe la raison de l'annulation.

SERVICE DE TRADUCTION

Tarif pour le service de traduction pour 2019 :

1. Tarif minimum est de 25\$ pour tout document de 140 mots et moins,
2. Tarif minimum s'applique + 0,10\$ du mot pour tout document de plus de 140 mots,
3. TPS et TVQ en sus.

Délai de traitement :1

1. Entre 2 à 4 jours ouvrables après la demande.

IMPORTANT :

Veuillez prendre note que les interprètes et les traducteurs de la Maison Internationale de la Rive-Sud **NE SONT PAS DES TRADUCTEURS AGRÉÉS.**

Bien que les documents traduits par la MIRS ne comportent pas de sceau ou de cachet officiel, il s'agit d'un travail de traduction de qualité. Tout document officiel qui nécessite une traduction certifiée confirmée par un sceau ou un cachet officiel doit être traduit par un traducteur agréé.

¹ Certaines conditions s'appliquent selon l'urgence, le nombre de pages et la langue de traduction.



BANQUE D'INTERPRÈTES DE LA RIVE-SUD

2152, boulevard Lapinière, bureau 220, Brossard (Québec) J4W 1L9
Téléphone : 450 445-8777 poste 222/253 | Télécopieur : 450 445-1222
Courriel : interpretes@mirs.qc.ca | Site web : www.mirs.qc.ca

Pour toute information supplémentaire ou pour faire une demande de service de traduction :

Nawel Benameur

Responsable de la Banque d'interprètes

Courriel : interpretes@mirs.qc.ca

Téléphone : Tél: 450-445-8777 poste 222